

Évaluation d'impact des politiques publiques : quelles bonnes pratiques d'autres pays pourraient-elles être adoptées en France ?

14 janvier 2020

L'évaluation d'impact vise à apprécier (*ex post*) les effets propres d'une politique publique au regard des objectifs qui lui étaient assignés, au moyen de méthodes statistiques et économétriques. Si cette pratique est bien établie aux États-Unis et au Royaume-Uni, son développement est plus tardif dans notre pays. Dans ce contexte, France Stratégie a dressé un panorama de l'évaluation d'impact en France, et dans cinq pays économiquement proches et considérés comme avancés en la matière : Allemagne, Canada, États-Unis, Royaume-Uni, Suède. Ces éléments sont notamment intéressants pour les actions portées par le ministère en charge de l'agriculture.

Les résultats, [publiés](#) en décembre, identifient une douzaine de bonnes pratiques, notamment : *i*) une articulation adéquate entre la demande et la production d'évaluations d'impact (ex. : *via* une plus grande mobilité de carrière entre administration publique et recherche aux États-Unis) ; *ii*) la définition de principes communs garantissant l'indépendance, la crédibilité et la transparence des évaluations (ex. : accréditation des évaluateurs au Canada) ; *iii*) le partage des pratiques et des résultats (géré par les *What Works Centres* au Royaume-Uni et les *Clearinghouses* aux États-Unis), mais également des enjeux de politiques publiques. Ainsi, au Royaume-Uni, les ministères sont encouragés à communiquer sur les domaines où des besoins de preuves scientifiques existent.

Source : [France Stratégie](#)